

**La commission de la formation et de la vie universitaire  
du conseil académique de l'université Jean Moulin  
en séance du 28 janvier 2025**

**Délibération n°CFVU\_2025-01-03\_commission FSDIE social\_élu enseignant**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;  
Vu la circulaire n° 2011-1021 du 03 novembre 2011 du ministre de l'éducation nationale sur le développement de la vie association et des initiatives étudiantes ;  
Vu la délibération du conseil d'administration du 28 juin 2005 créant la commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2022-12-16-sco du 13 décembre 2022 portant approbation du règlement applicable au Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives de l'université Jean Moulin ;  
Vu l'arrêté n°24-462 portant proclamation des résultats des élections centrales,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

de désigner en qualité de représentants des enseignants membres de la CFVU de l'université afin de siéger à la commission FSDIE « social » :

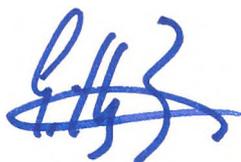
- Madame Chrystelle GAZEAU

La présente délibération a été adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	39
✓ Nombre de voix pour :	39
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 29 janvier 2025

**Le président de l'université Jean Moulin**



**Gilles BONNET**